CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

SUR LA COMMUNE DE FOCICCHIA (Haute-Corse)

Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI Notaire 3, Avenue Xavier Luciani 20250 CORTE

Téléphone: 04 95 46 21 33 – télécopie: 04 95 46 20 67 Courriel: marie.casupadovani@notaires.fr

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE, le 20 novembre 2018 il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2272 et 2265 du Code Civil au profit de :

Madame Marie Antoinette GRAZIANI veuve de Monsieur Joseph Auguste Michel ARGELES, demeurant à FOCICCHIA, née à FOCICCHIA (Haute-Corse) le 11 août 1902, depuis décédée le 6 mars 1942.

Madame **Padoue Antoinette GRAZIANI** veuve de Monsieur Augustin Dominique METON demeurant à ERBAJOLO (Haute-Corse), née à FOCICCHIA (Haute-Corse) le 26 novembre 1897, depuis décédée le 17 avril 1966.

Madame **Marie Antoinette GRAZIANI** retraitée Veuve de Monsieur Paul Louis BOSSUOT demeurant à SAINT D OS (64 270), Route de Peyrehorade laborde Mousseignes, née à Bône (ALGÉRIE) le 10 mars 1942,

Monsieur **Ours Jean GRAZIANI** époux de Madame Marie VINCIGUERRA demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 5 route des ville, né à FOCICCHIA (Haute-Corse) le 27 septembre 1908, depuis décédé le 25 janvier 1969.

Monsieur **Don Joseph GRAZIANI** veuf, non remarié, de Madame Philomène PASQUINI, demeurant à CORTE (Haute-Corse) Immeuble Colombo - Bâtiment C, né à FOCICCHIA (Haute-Corse) le 9 février 1910, depuis décédé le 12 juillet 2007

Désignation des Biens - SUR LA COMMUNE DE FOCICCHIA (Haute-Corse)

Dans un immeuble en copropriété cadastré section \mathbf{B} n° $\mathbf{222}$ lieu-dit Focicchia pour une contenance de 01a.22ca. Le lot n° $\mathbf{17}$: au sous-sol une cave dont l'accès se fait sur l'arrière de la maison par une porte extérieure ; Le lot n° $\mathbf{18}$: Au rez de chaussée, une chambre à gauche dont l'accès se fait par la première porte à gauche dans le couloir commun ; Le lot n° $\mathbf{19}$: Au premier étage à gauche deux chambres, chacune a une porte donnant sur la salle commune ou séchoir ; Le lot n° $\mathbf{20}$: un grenier audessus du lot n° $\mathbf{19}$.

Une maison cadastrée section **B** n°211 lieu-dit Focicchia pour une contenance de 65 ca.

Diverses parcelles de terre : Section **A** n° 166 lieu-dit Caselle pour 23a.08ca., n°219 lieu-dit Calcinajo pour 23a.69ca., n°262 lieu-dit Teghieto pour 54a65ca, n°263 lieu-dit Teghieto pour 01ha24a40ca, n°334 lieu-dit Canale pour 11a98ca, n°382 lieu-dit Aja Alta pour 62a07ca ; Section **B** n°79 lieu-dit Locelle pour 85ca, n°80 lieu-dit Locelle pour 01a78ca, n°190 lieu-dit Focicchia pour 71ca, n°385 lieu-dit Fontana Vecchio pour 08a47ca, n°406 lieu-dit Pastini pour 35ca, n°454 lieu-dit Serraginerca pour 12ca, n°584 lieu-dit Bocajo pour 28a38ca, n°598 lieu-dit lerduccio pour 2ha09a50ca, n°737 lieu-dit Campi Mezzani pour 56a33ca, n°738 lieu-dit Campi Mezzani pour 11ca, n°746 lieu-dit Suartolu pour 33ca, n°747 lieu-dit Suartolu pour 1ha62a10ca, n°750 lieu-dit Pietra Al Cave pour 21 ca, n°757 lieu-dit Suartolu pour 99a14ca

Diverses parcelles de terre (biens non délimités) : une surface de 57a14ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 214 lieu-dit Soliva , une surface de 11a37ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 247 lieu-dit Lecce Fiurita, une surface de 37a60ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 278 lieu-dit punticello, une surface de 11a91ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 279 lieu-dit punticello, une surface de 73a63ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 303 lieu-dit Macchione, une surface de 20a37ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 331 lieu-dit Macchione, une surface de 5a33ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section A numéro 331 lieu-dit Macchione, une surface de 5a33ca à prendre sur

une parcelle cadastrée Section B numéro 56 lieu-dit Lece Fiurita, une surface de 02a37ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 170 lieu-dit Pastini, une surface de 09a34ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 402 lieu-dit Pastini , une surface de 18a63ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 407 lieu-dit Pastini , une surface de 4a44ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 411 lieu-dit Pastini , une surface de 1ha62a45ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 450 lieu-dit Serraginerca, une surface de 77a15ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 453 lieu-dit Serraginerca,

une surface de 11a07ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 717 lieu-dit Campi Mezzani

une surface de 1ha57a55ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 751 lieu-dit Pietra Al Cave, une surface de 17ca à prendre sur une parcelle cadastrée Section B numéro 785 lieu-dit Focicchia

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'Etude du Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Pour avis Me Marie-Carole CASU-PADOVANI, notaire à CORTE Adresse mail de l'étude marie.casupadovani@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)